

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-077

OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT APPEL DE FONDS 2023

DÉLIBÉRATION : 2023-077
SERVICE : DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT APPEL DE FONDS 2023

RAPPORTEUR : Dominique TALLÉDEC

Par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2016, la gestion du Fonds de Solidarité Logement a été transférée, pour le territoire métropolitain, du Conseil Départemental de Loire-Atlantique vers Nantes Métropole. Le transfert de ce dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017.

La gouvernance à l'échelle du territoire métropolitain de cette nouvelle compétence a permis d'ouvrir plusieurs sujets à la discussion. Ainsi, en 2018, à la demande des communes, une réflexion a été engagée sur l'évolution du mode de calcul de cet appel de fonds afin de donner de la cohérence à la participation volontaire des communes.

L'enveloppe totale du FSL métropolitain s'élève à 2 100 000 € en 2023 pour les aides financières individuelles et de 2 155 000 € pour le financement des associations mettant en œuvre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Ce fonds est abondé par les 24 communes de la métropole, la CAF, la MSA et les fournisseurs d'énergie ENGIE et EDF.

Pour la participation des communes, le mode de calcul prend en compte le nombre d'habitants pour chaque commune de la manière suivante :

- Pour 50 %, le calcul porte sur la population totale
- Pour 50 %, le calcul porte sur le nombre d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté.

Afin de garantir la poursuite des actions engagées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement pour les familles herblinoises, Nantes Métropole sollicite la Ville de Saint-Herblain pour le versement d'une dotation pour l'année 2023 à hauteur de 33 788 €.

Le dispositif FSL bénéficie à « *toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques* » - Loi n°90-449 du 31 mai 1990.

En 2022, 367 ménages herblinois ont bénéficié d'une aide du FSL pour un montant de 155 566.28 € (en 2021, 447 ménages herblinois ont bénéficié d'une aide du FSL pour un montant de 185 584.08 €). Cette baisse entre les 2 années de référence s'explique en partie par l'arrêt en 2022 des aides COVID délivrées par le FSL et par le renouvellement automatique de dispositifs spécifiques (aides au résiduel) sur la période particulière 2020 – 2021.

Les derniers changements du FSL ont été présentés aux communes à l'occasion du G24 solidarités du 17 novembre 2022 et du comité de suivi FSL du 7 décembre 2022. Ainsi, l'augmentation du montant des forfaits pour les impayés d'énergie et d'eau est effective depuis le 1^{er} janvier, comme les nouvelles modalités de l'aide financière à l'accès. L'accompagnement social des ménages évolue aussi, avec notamment de nouveaux formats modulés pour les mesures d'ASLL accès et maintien afin de mieux répondre aux besoins.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de la contribution de la Ville de Saint-Herblain à ce dispositif pour l'année 2023,
- d'approuver le versement de la somme de 33 788 € à Nantes Métropole, gestionnaire comptable et financier du Fonds Solidarité Logement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux solidarités et affaires sociales, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'imputation 657351 424 44001 du budget de la ville, exercice 2023.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023